

(4)

(N^o 165.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 1^{er} MAI 1890.

GRANDE NATURALISATION.

Rapport fait, au nom de la Commission, par M. DE PITTEURS-HIÉGAERTS.

i

Demande du sieur Michel-Victor KOERPERICH.

MESSIEURS.

Le sieur Koerperich, né à Clémency (grand-duché de Luxembourg), le 21 juillet 1854, sollicite la grande naturalisation.

Il habite la Belgique depuis le mois de février 1880, et exerce, à Athus (Luxembourg), la profession de docteur en médecine, chirurgie et accouchements.

Il est marié et père de trois garçons.

Il a satisfait aux obligations du service militaire dans son pays natal, et s'engage à payer le droit d'enregistrement exigé par la loi du 7 août 1881.

Les rapports des autorités consultées constatent que la conduite et la moralité du pétitionnaire sont exemptes de tout reproche.

Votre Commission estime que le sieur Koerperich remplit toutes les conditions requises pour obtenir la grande naturalisation.

Le Président-Rapporteur,

Bon H. DE PITTEURS-HIÉGAERTS.

NATURALISATION ORDINAIRE.

Rapport fait, au nom de la Commission, par M. DE PITTEURS-HIEGAERTS.

11

Demande du sieur Dominique CRISPO.

MESSIEURS,

Le sieur Crispo, né à Girgenti (Italie), le 27 mai 1852, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il habite la Belgique depuis le mois de septembre 1872, et exerce, à Anvers, la profession de directeur du laboratoire agricole de l'État.

Il a épousé une femme belge dont il a trois enfants nés en Belgique.

Il a satisfait aux obligations du service militaire dans son pays natal, et s'engage à payer le droit d'enregistrement exigé par la loi du 7 août 1881.

Les rapports des autorités consultées constatent que la conduite et la moralité du pétitionnaire sont exemptes de tout reproche.

Votre Commission estime que le sieur Crispo remplit toutes les conditions requises pour obtenir la naturalisation ordinaire.

Le Président-Rapporteur,

BON H. DE PITTEURS-HIEGAERTS.
